



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M FAVRE JULIEN
15 CHE DE SARRABOSC
04200 SISTERON

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 16 35 322 815 175

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 8 206

Référence de l'avis : 18 04 A075579 11

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

15 CHE DE SARRABOSC

04200 SISTERON

Numéro FIP : 040 92 21 4547386789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 10/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur **impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone :**
 - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : **0 811 368 368*** **DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.**
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SISTERON - S.A.I.D. SISTERON
4 RUE DE LA POSTE - 04203 SISTERON CEDEX
Tél : 04 92 61 57 00

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 28/09/2026

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									1.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
BIC pro., régime micro, déclarés.....	16408			
Abattement ⁶	- 8204			
BIC pro., régime micro, nets.....	8204			
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....				8204
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			2	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				1
Revenu brut global.....				8205
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				8205
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				0
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE.....				1
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵.....				8206
Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées (article 1965 L du Code Général des Impôts).				
Informations indiquées pour mémoire				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				2
INFORMATIONS CONCERNANT LE				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%